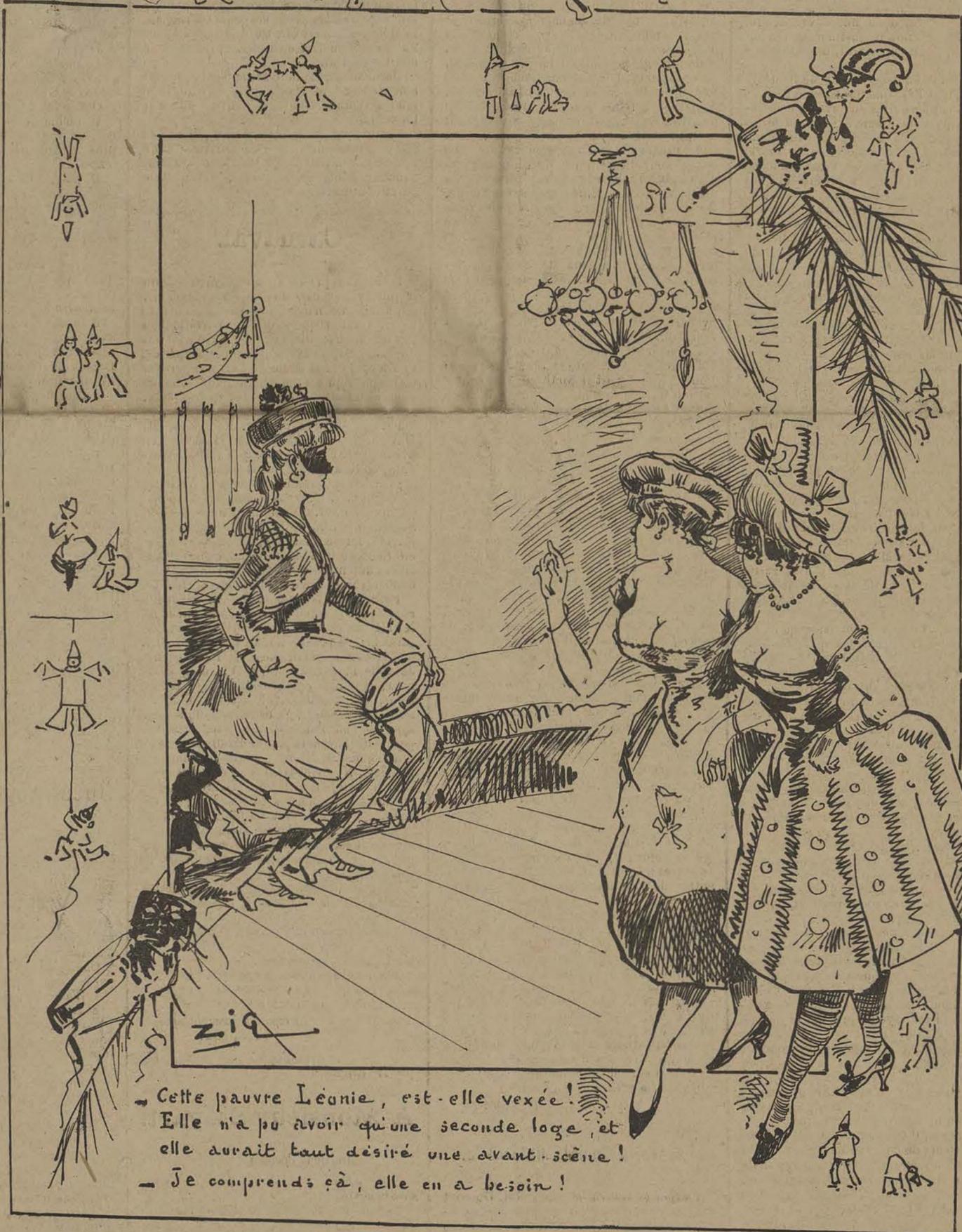



LE FRONDEUR


15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

AU THÉÂTRE ROYAL



- Cette pauvre Léonie, est-elle vexée!
 Elle n'a pu avoir qu'une seconde loge, et
 elle aurait tout désiré une avant-scène!
 - Je comprends ça, elle en a besoin!

ille
 adamo
 est plus

ABONNEMENT :
Un an fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Étuve - 12
A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :
Six mois fr. 3 75

RÉCLAMES :
La ligne 1 00
Fait-divers 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Réforme à faire.

Le budget de l'intérieur a été voté sans que les observations présentées par la section centrale aient été examinées sérieusement. C'est dommage. La section centrale était, il est vrai, composée en majorité de cléricaux, mais cela n'empêche qu'elle a eu parfaitement raison de s'attaquer au gros fonctionnarisme qui, à lui seul, dans notre beau pays, remplace aisément le sept plaies que Moïse et le vieux bon Dieu avaient collées aux Égyptiens.

La révélation, par la section centrale, des chiffres des indemnités formidables accordées à de hauts fonctionnaires, déjà grassement payés, les prétextes burlesques, bien dignes de figurer dans une opérette, qui avaient la prétention de justifier ces indemnités, méritaient, cependant, un débat approfondi.

Seulement, comme ce débat ne pouvait avoir pour résultat que de faire faire des économies importantes au pays, nos honorables ont passé légèrement la-dessus et se sont rattrapés en s'étendant à perte de vue sur la question des cimetières — les morts étant probablement, selon eux, beaucoup plus intéressants que les vivants et plus pressés de voir cesser les abus.

Il serait temps, cependant, et grand temps de porter la cognée dans cette forêt d'abus que l'on nomme l'administration.

Il serait temps surtout que l'on en fît une bonne fois avec cette plaisanterie de prétendus travaux extraordinaires.

Comme le dit très bien la *Nation*, que l'on restreigne les cadres de nos administrations publiques, que l'on mette nos fonctionnaires au régime de travaux ordinaires sérieux, mais qu'on les paie mieux et qu'on leur assure un avancement plus rapide. Voilà la réforme à faire!

Mais qui donc osera dire qu'il est raisonnable, qu'il est naturel de donner quatre mille francs à un fonctionnaire, déjà rétribué, pour un rapport par an sur la situation de la caisse des veuves et des orphelins, — surtout si l'on songe que c'est sur les fonds de cette caisse, alimentée par des retenues sur les appointements des employés, que l'on paie ces 4,000 francs?

Le rapport de ce fonctionnaire? Mais on peut se le figurer très aisé : il pourrait être ainsi conçu : « Monsieur le ministre, la situation de la caisse des veuves et des orphelins est excellente, puisque cette année encore, elle permettra de me payer une indemnité de 4,000 fr. »

« Agréé, Monsieur le ministre, etc. »
Qui donc osera prétendre qu'il n'est pas grotesque de donner 1,500 francs de gratification à un fonctionnaire pour élaborer le programme des fêtes nationales?

Qui donc osera soutenir qu'il n'est pas invraisemblable de payer une indemnité annuelle de 2,000 francs au secrétaire, — déjà g. assement appointé comme fonctionnaire, — d'une commission qui se réunit deux fois par an?

Et ce qui rend particulièrement odieux cette exploitation du budget par quelques gros financiers, c'est le traitement infligé aux petits employés.

Pour ceux-ci, en effet, on ne connaît pas les travaux extraordinaires — mais eux ne les connaissent que trop.

C'est ainsi que des gardes-de-train ou des machinistes restés en route, pendant dix-huit heures sur vingt-quatre, ne sont pas considérés comme ayant fourni un travail extraordinaire. En revanche qu'un rond-de-cuir fasse, pendant ses heures de bureau, un bout de rapport, sur une question que l'on ne peut pas même se donner la peine d'ordonner et, immédiatement, ce rapport extraordinaire lui est payé un prix qui va jusqu'à deux mille francs.

Mais, à ce prix là, sapristi, on pourrait les faire rédiger par Aurélien Scholl, ou Rochefort, les chroniqueurs les plus payés de Paris. Comme cela du moins, ils pourraient peut-être faire connaître les français aux hauts fonctionnaires des ministères.

En tous cas, il est temps que cela finisse. Tous les ronds de cuir inutiles finiront, si on les laissait faire, par dévorer à eux seuls tout le budget. Que l'on se mette résolument à l'œuvre et nous applaudirons de toutes nos forces, sans nous préoccuper de savoir si ceux qui donnent le coup de balai sont libéraux ou calottins. Selon nous, d'ailleurs, ce n'est pas là une affaire politique; c'est une affaire de nettoyage domestique.

AVIS. — Les personnes qui prendront un abonnement au FRONDEUR recevront gratuitement le journal jusqu'au 1^{er} avril.

Attentat à l'épicerie.

Il y a plusieurs jours déjà, quelques journaux ont reproduit, d'après le *Journal de Liège*, l'article que voici :

Le conseil de discipline de la garde civique a condamné, hier, à une amende de quinze francs et à un jour d'emprisonnement subsidiaire, un garde qui, au cours d'une discussion avec un des officiers supérieurs de l'état major, avait qualifié celui-ci d'épicier. Le ministère public avait réclamé cinq jours d'emprisonnement.

Voilà un conseil de discipline qui va loin en matière d'injures. Jusqu'à présent, en effet, l'architecture seule avait le privilège d'être considérée comme un art dégradant ceux qui l'exercent. Le mot « architecte », pour beaucoup de personnes, a toujours été une injure grave, — ce qui s'explique un peu en Belgique où l'on bâtit, en général, d'une façon déplorable. Mais l'épicerie avait toujours été au-dessus de semblable misère. Seuls, les artistes, et particulièrement les peintres, attachaient un sens désobligeant au mot « épicier », l'épicerie étant, selon eux, inséparable d'une admiration sans bornes pour la peinture de Slingencyr et d'un indécorable engouement pour l'art de M. Van Beers. Mais dans le gros public, le prestige de l'épicerie était toujours resté intact et la profession d'épicier loin d'être mal notée, conduisait généralement aux plus hautes fonctions civiles. À l'heure actuelle, du reste, les tribunaux de commerce, les conseils communaux, les Chambres même regorgent encore d'épiciers, les uns exerçant franchement leur métier, les autres, plus hypocrites, affectant d'être avocats, professeurs ou notaires, mais restant, au fond, aussi épiciers que leurs confrères en activité.

Le conseil de discipline, dont il est question plus haut, a-t-il voulu réagir contre cette influence énorme de l'épicerie? Était-il composé, peut-être, de citoyens trop souvent emprisonnés, au delà des limites ordinaires, par des épiciers introduisant trop de plâtre dans leur sucre en poudre? Il faut le croire, car, sans cela, rien n'expliquerait cette insulte faite à l'épicerie tout entière par une demi-douzaine de bourgeois jouant « au juge » après avoir joué « au soldat ».

Quant à l'officier rapporteur qui a réclamé cinq jours de prison, en punition d'un pareil délit, il faut, évidemment, qu'il ait une haine féroce contre l'épicerie! Car enfin, si l'on devait aller gémir sur la paille humide des cachots pour avoir dit à quelqu'un : « Monsieur, vous êtes un épicier », on ne pourrait employer les expressions de *pinouf* ou *d'espèce de Vandermissem*, sans s'exposer à écopier ses dix ans de travaux forcés, au moins!

Après ça, peut-être nous trouvons-nous simplement en présence d'une manifestation des petites vanités professionnelles des membres du conseil de discipline qui vient de se signaler en élevant la qualification d'épicier à la hauteur d'une injure. Tout s'explique, en effet, si ces messieurs appartiennent à la cordonnerie, à la charcuterie ou au commerce de parapluies, — toutes professions bien représentées dans les hautes sphères de la garde-civique. Avec un conseil composé de la sorte, l'officier d'état-major aurait certainement dû se tenir pour très honoré si on l'avait traité de charcutier, de cordonnier ou de marchand de parapluies, mais la profession d'épicier n'étant pas celle de ces bons juges, ceux-ci l'auraient trouvée particulièrement dégradante et ils auront mis le mot « épicier » au rang des outrages les plus saignants.

Maintenant, que va faire l'épicerie? Elle ne peut manquer, évidemment, de relever l'injure qui lui est faite, et il est certain que d'ici à peu, nous devons nous attendre à voir traîner devant les tribunaux, sous prévention d'outrage et de calomnie, tout individu qui s'aviserait d'adresser à un épicier l'épithète « d'officier de garde civique ».

Ce sera la revanche de l'épicerie.

CLAPETTE.

Encore la Société maternelle.

La Société maternelle, dont MM. Dumont et Charles avaient dénoncé le caractère confessionnel lors de la discussion relative à une demande de subside faite à la ville par cette société, continue à être dépeinte par la *Gazette de Liège* — ce qui prouve assez, n'est-ce pas, combien cette société est peu cléricale.

D'abord, la *Gazette*, pour laver la société maternelle du reproche de partialité, a déclaré triomphalement les femmes légi-

times de divers libéraux huppés faisant partie de cette société.

Nous avons alors fait doucement remarquer à la *Gazette* que le fait avancé par elle ne prouvait rien, bon nombre de dames portant les noms de libéraux plus ou moins pâles, mais très en vue, ayant l'habitude de faire de la propagande catholique. De leur côté MM. Charles et Dumont ont maintenu leur affirmation.

La *Gazette* ne s'est toutefois pas tenue pour battue et, pour donner une nouvelle preuve de la neutralité absolue de cette société de bigottes, elle cite la *Meuse* qui a fait de cette société un éloge bien senti.

La *Gazette*, décidément joue de malheur, car il est évident que la *Meuse*, qui a déjà fait de la réclame en faveur d'une fancy-fair organisée au profit des écoles catholiques, ne doit nullement être gênée pour encaisser une société de dames cléricales faisant de la charité cléricale.

Décidément, si la *Gazette* veut que ses amies encaissent le subsidie de la ville, il lui faudra donner d'autres preuves de leur impartialité.

Légitim, par exemple, pourrait donner sa parole d'honneur... — Cela mettrait fin à toute contestation et MM. Charles et Dumont s'inclindraient, certainement, devant une pareille autorité.

Carnaval.

Le bal masqué du Théâtre royal a obtenu le plus vif succès. Jamais, pensons-nous, pareille foule n'avait été vue au Théâtre royal. Ajoutons que la direction avait bien fait les choses; une foule de surprises ont été faites au public, et, parmi ces surprises, figurait un grand défilé de tous nos personnages politiques et mondains, les plus en vue, revêtus de déguisements très originaux.

Parmi les hommes occupant des positions officielles, on a remarqué notamment, M. D'Andrimont, en Falstaff, M. Haussens, en aveugle, M. Frère-Ober, en Tzar, M. Warnant, en Kakafougna, M. Reakin, en académicien, M. le lieutenant colonel Wauters, en de Moltke, M. le représentant Dupont, en chanoine, M. le commissaire en chef, en assassin de Pirard, M. Ziane en égoutier, M. le représentant Sonza, en baron des croisades et arme d'un bouclier en parchemin authentiques visés par M. l'expert Vandenberg, M. Magis en Torquemada, etc. etc.

Parmi les mondains, on a beaucoup remarqué : le notaire K... en parfumeur du XVIII^e siècle, Max de S. en marchand de primeurs, M. de B. en loup de mer, M. O... en gardien de séral, Léon de T. en pacha, Jules de T. en Brummel, M. V... en gouverneur, le jeune avocat, M. R... en valet de cœur, l'avocat Jos. L... en cupidon; un autre avocat, de Liège, ultra catholique mais ayant obtenu, pour assister au bal, une dispense de l'archevêque de Malines, a fait grand effet dans un superbe costume de Ménélas. Nous en passons, et des plus jolis.

Enfin, un je me homme, M. V..., déguisé en agent de police, a pris son rôle au sérieux, et, pendant toute la nuit, il a monté la garde sans paraître le moins du monde éreinté et sans accepter les offres de ses amis qui lui proposaient complaisamment de le remplacer.

Chez nos belles petites, peu de toilettes remarquables : à signaler, cependant, la comtesse Atele en volontaire de 1830; la blonde Maria en marchande d'oranges et sa sœur dans le même costume mais ne vendant que des mandarines.

Bref, soirée charmante et qui laissera à tous ceux qui ont eu la chance d'y assister, un souvenir impérissable.

Le reporter carnavalesque,
PIERROT.

P.-S. — La cour d'appel était représentée par M. Ringlet.

A Monsieur Stévert.

Monsieur l'échevin,
Vous voilà donc écharpé et claqué; vous êtes échevin.

Si vous aviez obtenu le département de l'Etat-civil, je vous féliciterais de bon cœur.

L'échevinat de l'Etat-civil peut, en effet, procurer de grandes jouissances à un philosophe, en lui montrant, presque chaque jour, un nombre énorme d'infortunés qui, en dépit de tous les terribles exemples dont l'histoire abonde, persistent à se marier — et croient faire une belle opération.

Malheureusement, ce n'est pas l'échevi-

nat des travaux que vous avez obtenu, M. Fernand Reuleaux, malin comme tous les violonistes, ayant eu le talent de s'en emparer.

Vous êtes échevin des travaux forcés... pardon, publics.

Je ne ne vous félicite pas, mais je vous plains — comme un polonais.

Peut-être, il est vrai, avez-vous dû choisir entre la guillotine et votre nomination d'échevin, auquel cas, je comprendrais que vous vous fussiez prononcé pour la dernière peine, plus longue, mais moins douloureuse — d'autant plus que vous pouvez compter que vos amis Ziane, Warnant et Magis feront tout leur possible pour diminuer le temps de votre supplice.

Du reste, c'est votre affaire et ce n'est pas pour vous dire tout cela que je vous écris.

Je veux vous demander simplement ceci : « Comptez-vous faire enlever les deux perches qui gênent l'admirable perspective de la rue Grétry. »

Où, n'est-ce pas?
Un homme intelligent, quelque peu artiste, comme vous, ne peut laisser se perpétrer plus longtemps ce véritable crime de lèse-arts.

De plus, comme ingénieur, vous savez que ces perches ne sont nullement indispensables pour le placement des fils.

Donc, n'est-ce pas, vous les enlèverez? Vous ne ferez pas comme M. Ziane qui, par pur entêtement et uniquement pour m'être désagréable, maintenait les perches, bien que celles-ci l'embêtassent énormément — (c'est lui-même qui l'a dit aux garçons de la Renaissance).

Ramus est connu dans l'histoire pour avoir fait enlever les sabbines; vous vous signalerez au même titre à la postérité en faisant enlever les deux sapins de la rue de l'Université.

Au surplus les perches ne vous manquent pas, et, au Conseil, vous pouvez vous attendre à en recevoir souvent une énorme dans les jambes, quand M. Warnant sera là.

En revanche vous aurez la population pour vous — à condition, bien entendu, d'enlever les deux perches qui gênent l'admirable perspective, de la rue Grétry, car, ne l'oubliez pas, votre popularité est à ce prix.

Si vous les enlevez, jamais échevin n'aura été plus acclamé, plus choyé, si vous ne les enlevez pas, on vous considérera comme le dernier des Zianes.

Evidemment, vous n'hésitez pas, et, j'en suis certain, vous tiendrez à poser ce grand acte de réparation qui sera accueilli par les acclamations de tous les amis de la perspective en général, et en particulier, par celles de votre administré dévoué — mais grincheux.

CLAPETTE.

P.-S. — A propos, tachez de vous dépêcher de nous dépercher hein, de crainte que vous ne soyez renversé avant les perches.

Un étrange signalement.

Les journaux ont raconté que, mardi dernier, pendant les fêtes carnavalesques, un individu masqué, a tué raide, d'un coup de couteau, un autre personnage masqué avec lequel il se disputait.

L'assassin a pris la fuite, mais son masque était tombé dans la bagarre, on a pu voir son visage; son signalement a été transmis aux journaux par le parquet.

Chose étrange, ce signalement commence par ce renseignement :

« Wallon ou italien. »

Sapristi, voilà qui est élastique.

Quelle raison porte donc le parquet à croire que si cet individu n'est pas wallon, il est nécessairement italien.

Que diable, cependant, entre un habitant de Montegnée, d'Ans ou de la rue Grande-Bèche, et un Romain — fut-il de la décadence — il y a de la marge.

Marcachou, pêcheur wallon, ne rappelle que très peu Masaniello, pêcheur napolitain.

Pourquoi l'assassin peut-il être indifféremment italien ou wallon — et non pas espagnol, hongrois, grec ou valaque?

L'assassin peut-être s'exprimait dans une langue étrangère, c'est à dire qu'il ne parlait ni flamand ni français. Mais alors, pour les anversois, toute langue qui n'est ni le français ni le flamand est donc inévitablement l'italien ou le wallon. Ces deux langues se ressemblent au point qu'il est impossible de les distinguer et les mots : « awel mossieu » et « si signor » sont de consonances identiques!

Mais rien n'empêche, si ce système est

adopté, de faire désormais des signalements de ce genre-ci :

Nationalité. — Russe, nègre ou portugais.
Age. — De neuf à soixante-trois ans.
Taille. — De un à deux mètres.
Cheveux. — Noirs ou roux.
Etc.

Comme cela, du moins, le parquet pourra faire arrêter facilement, après chaque crime, quelques centaines de personnes et cela lui donnera l'air fort actif.

En tout cas, si j'étais César Thomson, le violoniste, je ne serais pas tranquille.

Thomson est wallon, il sait l'italien, il a donc tout ce qu'il faut pour faire un accusé réunissant toutes les conditions requises. Et ma foi, si on le tenait, on pourrait bien, sur la seule recommandation de sa bonne mine, le condamner tout de même — quoique innocent — pour faire un exemple et montrer que les tribunaux ne passent pas simplement leur temps à enfilet des perles.

La femme de César, on le sait, ne doit jamais être soupçonnée, mais César, lui, peut l'être et si j'étais de lui, sans plus hésiter et de crainte d'être arrêté comme assassin wallon ou italien, je filerais au plus vite dans un endroit désert — comme par exemple dans une salle où l'on jouerait de la musique de Cui. Là seulement, il serait en sûreté !

CLAPETTE.

Faisons notre salut!

L'honorable M. Rubens, notre curé, nous prie de reproduire la circulaire que voici :

Eglise Saint-Denis

Mois de St-Joseph, jubilé de 1886.

Mes chers paroissiens,

J'ai le plaisir de vous annoncer que les exercices préparatoires au jubilé que S. S. LEON XIII vient d'accorder, commenceront en l'église St-Denis le dimanche 28 février et dureront jusqu'au 31 mars.

Outre les instructions qui seront données tous les jours de ce beau mois de St-Joseph, il y aura une *Octave de prédications particulièrement destinées à préparer les fidèles à la grande indulgence du jubilé*.

Venez, mes bien-aimés Paroissiens, venez tous sans exception profiter de ces jours de bénédiction et de salut; venez en foule entendre la parole de Dieu; unissez vos prières aux nôtres; hâtez-vous de vous réconcilier avec le Seigneur, et faites maintenant en vue de votre salut ce que vous voudriez avoir fait quand sonnera l'heure de votre mort.

Je compte, mes bien-aimés paroissiens, sur votre bonne volonté bien connue et j'ose espérer que personne d'entre vous ne refusera ni à lui-même ce bonheur, ni à moi cette grande et sainte consolation.

Votre très-dévoilé et très-efficace pasteur,

L. RUBENS,
Curé de Saint-Denis.

Liège, le 20 février 1886.

Mais certainement, Lambert, nous on s.

Voici, d'ailleurs, les simples conditions qu'il suffit de remplir pour gagner l'indulgence du Jubilé :

1. Se confesser avec sincérité et repentir.
2. Communier dignement. La confession et la communion pascales ne peuvent pas servir pour gagner le Jubilé.

Il faut une communion sérieuse qui n'est pas au coin du quai.

3. Visiter deux fois l'église Cathédrale et les églises de St-Jacques et de St-Denis.

Si c'est avec une jolie femme, pourquoi pas ?

4. Faire deux jours de jeûne. Les jours de jeûne, soit du carême, soit des vigiles ou quatre-temps, ne peuvent pas servir pour gagner le Jubilé.

Les dames légères pourront donc lâcher leurs vieux pour faire leur deux jours de jeûne.

5. Faire une aumône en faveur d'une bonne œuvre. Le Saint Père recommande spécialement l'œuvre des écoles primaires catholiques et celle des séminaires. Un tronc destiné à recevoir les aumônes sera placé au pied de la croix du Jubilé, pendant toute l'année avec l'inscription : aumônes du Jubilé. Il sera fait en outre une collecte à l'église.

On ne reçoit pas les francs du pape.

N.-B. — Les confesseurs, outre qu'ils peuvent commuer les vœux et absoudre de tous les péchés et de toutes les peines ecclésiastiques, ont encore le pouvoir de prescrire d'autres œuvres de piété à ceux de leurs pénitents qui ne seraient pas en état de visiter les Eglises, de jeûner ou de faire l'aumône.

Comme, par exemple, de lire l'article de fond du *Journal de Liège* ou d'embrasser sa belle mère, pas celle du *Journal de Liège*.

On voit que ce n'est pas difficile de faire son salut. Allez y lecteurs !

Fables.

L'amour et la digestion
Se mirent un jour en ménage

MORALITÉ.

Et ce fut la congestion
Qui naquit de ce mariage.

Un bon gendarme rencontra
Une chaussette et la montra
Au premier qui vint au passage;
Il voulait en savoir l'usage.
Quand il le sut « sac à papier !
L'invention est par trop sottise ! »
Dit-il, en y fourrant le pied,
Mais sans avoir ôté sa botte.

MORALITÉ.

Plus d'un ignorant, ici-bas,
Rit de ce qu'il ne comprend pas.

Mot de la fin.

C'était dimanche dernier pendant un souper de carnaval.

On causait du vent du nord-est qui règne depuis quelque temps.

Une jeune fille prenant part à la conversation : « C'est étonnant, mais on a eu beau me l'expliquer bien des fois, on n'est jamais parvenu à me faire distinguer le vent du nord, le vent du sud etc.; depuis que je suis sortie de l'école, je n'ai jamais pu retenir les vents... »
Silence et effroi des convives !

Le Jour de la Morue.

Tableau intime en quatre scènes.

Personnages : Madame, Monsieur, Vétillard.

I

Le Cabinet de Monsieur

MADAME, seule. — Il n'a rien dit encore ! Resterait-il à dîner ? Ce ne serait pas malheureux pour une fois. Oh ! ces invitations perpétuelles le vendredi, ça n'est pas naturel ! Si Frédéric croit que je suis sa dupe ! Mais je ne fais rien pour le retenir non plus, tandis que lui fait tout pour s'en aller. (Avisant le calendrier américain qui porte en grosses lettres le quantième VENDREDI, 12.) Ah ! ce calendrier ! (Elle ramasse le feuillet enlevé et le recolle avec un pain à cacheter, de sorte qu'on lit : JEUDI, 11.) C'est une idée, ça ! mais s'il n'allait pas rentrer... Ah ! j'entends son pas ; le voilà.

II

Monsieur, Madame

MONSIEUR, rentrant. — Bonjour, Minette.
MADAME, très tendre. — Bonjour, mon gros loulou. Tu rentres de bonne heure, c'est gentil.

MONSIEUR, d'un ton dégagé. — Ma foi, oui, j'ai fini mes courses.

MADAME. — Toutes ?

MONSIEUR. — Oui toutes. (avec satisfaction) Ah ! je n'en suis pas fâché.

MADAME. — Alors tu n'as plus à sortir ?

MONSIEUR. — Du tout.

MADAME. — Et tu restes à dîner avec ta petite femme ?

MONSIEUR, qui vient de jeter un coup d'œil au calendrier. — Sans doute. Tu me demandes cela... Nous avons donc un petit dîner coquet, aujourd'hui ?

MADAME, troublée. — Coquet ! oh...

MONSIEUR. — Voyons, dis-moi ça.

MADAME. — Oh ! tu te trompes bien, nous avons...

MONSIEUR. — Quoi donc ?

MADAME. — Il ne faut pas oublier que nous sommes en carême.

MONSIEUR, inquiet. — Fichtre ! alors nous avons...

MADAME. — Nous avons des pommes de terre.

MONSIEUR, faisant la grimace. — Pas des pommes de terre toutes seules ?

MADAME. — Non, avec... Baissant les yeux, avec de la morue.

MONSIEUR, terrifié. — De la morue ! Ce n'est donc pas aujourd'hui... Il regarde le calendrier et le compare avec l'en-tête de son journal. Fatalité ! c'est vendredi ! il arrache avec vivacité le feuillet du calendrier.

MADAME, pour dissimuler son embarras, regarde à la fenêtre avec persistance.

MONSIEUR, à lui-même. — Vendredi ! Je me suis laissé mettre dedans ! C'est le jour de la morue ! Je n'y pensais plus ! Ordinairement j'ai toujours une bonne raison toute prête pour aller dîner dehors ce jour-là. Mais aujourd'hui comment faire ? Quand je viens justement de dire à ma femme... la morue ! Ah ! sapristi ! sapristi ! Rien que d'y penser, il me passe des odeurs de volailles truffées. La morue ! Non, il n'est pas possible de rester ici. Et pourtant !... Fatalité ! — Je vais ressortir sous un prétexte adroit. Une fois dehors, tant pis, je prévius Eugénie par un commissionnaire. (Haut tout à coup) Ah ! (à part) une idée !

MADAME. — Qu'as-tu ?

MONSIEUR, d'un air désespéré. — Je l'aurai laissé chez Tolbiac.

MADAME. — Quoi donc !

MONSIEUR. — Mon portefeuille. Il est plein de documents de la plus haute importance. (Prenant son chapeau) Je vais me mettre en quête tout de suite.

MADAME. — Tu es certain de ne pas l'avoir sur toi ?

MONSIEUR. — Voilà cinq minutes que je le cherche. Ah ! si je ne retrouve pas ce portefeuille-là, je ne sais pas ce que je deviendrai. Vite, vite (Il se dirige vers la porte).

MADAME. — Tu as bien visité toutes tes poches ?

MONSIEUR. — Parbleu !

MADAME, lui posant la main sur la poitrine. — C'est là que tu le mets d'habitude.

MONSIEUR. — Oui.

MADAME. — Tiens, qu'est-ce que je sens ? Mais c'est lui. Elle tire le portefeuille.

MONSIEUR. — Lui, vraiment ? Ma foi, oui : Ah ! je suis bien content. (A part) que le diable la patafole !

MADAME. — Vois comme tu cherches mal.

MONSIEUR. — C'est vrai, je cherche bien mal. (A part) Ah ! la morue ! la morue ! Il faut pourtant que je sorte d'ici.

MADAME. — Ah ! j'oubliais ; il est venu une lettre pour toi.

MONSIEUR. — Une lettre ! Et tu ne me la donne pas ! (A part) une lettre ! je suis sauvé ! (Haut) C'est peut-être quelque chose de très pressé.

MADAME. — Il m'avait semblé reconnaître l'écriture de ton tailleur.

MONSIEUR, qui vient de briser le cachet, bas. — C'est pourtant vrai qu'elle est de mon tailleur. (Haut) Mais pas du tout, c'est de Vétillard, de cet excellent Vétillard ! Oh ! ma minette, c'est bien contrariant.

MADAME. — Quoi donc ?

MONSIEUR. — Il me donne rendez-vous à cinq heures. Il va probablement me retenir à dîner.

MADAME. — Tu es sûr que c'est pour aujourd'hui ?

MONSIEUR, mettant la lettre dans sa poche. — Ah ! très sûr. (La porte s'ouvre, on annonce : M. Vétillard.) Allons bon ! (s'élançant) Ah ! cher ami.

III

Les mêmes, Vétillard.

MONSIEUR, bas à Vétillard. — Dis que tu accours me... (L'approche de madame l'empêche de poursuivre.)

VÉTILLARD, un peu troublé. — J'accours...

MADAME. — Pour décommander mon mari ?

VÉTILLARD. — Mais, je... Du tout.

MONSIEUR, lui serrant la main, bas. — Bien !

MADAME, bas. — Soyez franc !

VÉTILLARD, à part. — Qu'est-ce qu'ils ont donc, tous les deux ?

MONSIEUR. — Alors tu viens... ?

VÉTILLARD. — Je viens te faire mes adieux.

MONSIEUR, à part. — L'animal !

MADAME. — Comment, vous vous mettez en route, monsieur Vétillard ?

VÉTILLARD. — Dans une heure, madame !

MONSIEUR, à part. — Triple buse ! (avec vivacité) Eh bien ! et le rendez-vous avec Chamérian ?

VÉTILLARD, ahuri. — Quel rendez-vous ?

MONSIEUR, tirant la lettre de sa poche. — Le rendez-vous pour cinq heures que tu m'indiques toi-même dans cette lettre. (Il fait à Vétillard des signes d'yeux effrayants.)

VÉTILLARD. — Ma lettre... Ah ! oui, le rendez-vous... J'avais totalement oublié.

MONSIEUR. — Mais c'est un rendez-vous que nous ne pouvons manquer ni l'un ni l'autre.

VÉTILLARD. — Evidemment ! (A part) Je commence à comprendre. J'ai fait une boulette. Mais aussi je ne peux pas deviner ! (Haut) Eh bien ! mais il y a quelque chose de bien simple. Je ne partirai que dans la soirée.

MONSIEUR. — Et nous allons tout de suite au rendez-vous.

VÉTILLARD. — C'est ça même.

MADAME. — Votre conférence ne va pas être bien longue.

VÉTILLARD. — Mais je ne pense pas, madame.

MADAME. — Si vous avez fini avant dîner... (Monsieurousse vivement, Vétillard ne fait pas attention.) Comme la marmite doit être renversée chez vous, vous accepteriez peut-être bien de partager notre petit dîner... sans cérémonie.

MONSIEUR, à part. — Oh ! la morue ! la morue !

VÉTILLARD. — Mais si c'est possible, madame, ce sera avec plaisir que...

MONSIEUR. — C'est impossible !

MADAME, piquée. — Pourquoi donc ?

MONSIEUR. — C'est impossible avec Chamérian. (A Vétillard) Voyons, Vétillard, je t'en fais juge, toi qui connais Chamérian. Chamérian est-il homme à nous laisser le quitter à l'heure du dîner ? (Il se secoue par la manche.)

VÉTILLARD. — Oh ! pour ça, non, jamais.

MONSIEUR. — Il suffit ; mon chapeau, mes gants. Adieu, Minette. Ah ! je suis bien fâché de ne pas pouvoir dîner avec toi : (Ma dame ne répond pas) Je tâcherai de rentrer de bonne heure. (La porte se ferme. Une fois sur le palier de l'étage inférieur, Monsieur exécute un entrechat.) Et digue ! et dig ! digue don !

VÉTILLARD. — Tu es joliment gai.

MONSIEUR. — Je crois bien ; j'échappe à la morue ! Ah ! mais ça a été dur à enlever cette fois. Et puis, tu n'as pas la compresse facile.

VÉTILLARD. — Ecoute donc, que je serai prévenu, une autre...

— MONSIEUR. — Oh ! une autre fois, je ne l'oublierai plus.

IV

Dans la chambre de Madame.

MADAME, seule. — Mon Dieu ! mon Dieu ! Je suis sûr qu'il va manger un Château-briand !

PAUL PARFAIT.

Théâtre Royal de Liège.

Direct. PAUL VERELLEN.

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 14 Mars

Hamlet, grand-opéra en 4 actes musique d'Ambroise Thomas.

Lundi 15 Mars

Représentation au bénéfice de M. et Mme Flavigny trial et 1^{er} dugazon.

Carmon, opéra-comique en 4 actes, musique de Bizet.

M. Choufleur restera chez lui le..., folie musicale en 1 acte.

Mardi 16 Mars

Guillaume Tell, grand-opéra en 4 actes, musique de Rossini.

Vendredi 19 Mars

Représentation de M. LASSALLE.

L'Africaine, grand-opéra en 5 actes.

Théâtre du Pavillon de Flore

Direction Is. RUTH.

Bur. à 6 1/4 h. — Rid. à 6 3/4 h.

Dimanche 14 mars

Mamz'elle Nitouche, comédie-opérette en 4 actes.

On commencera par :

Les Petites Godin, comédie vaudeville en 3 actes.

Lundi 15 mars

Boccace, opéra-comique en 3 actes.

On commencera par :

Les Princesses de la rampe, comédie en 2 actes.

Jeudi 18 mars

Représentation au bénéfice de M. Ernest, secrétaire de la direction.

Le Fils de la Folie, grand drame en 5 actes.

La Jolie Parfumouse, opéra-comique en 3 actes.

Casino Grétry

Direction : Wéry frères. — Régisseur : F. Billon.

CARNAVAL DE 1886

Dimanche 7, mardi 9 et dimanche 14 mars

GRANDS BALS

PARÉS, MASQUÉS ET TRAVESTIS

Éclairage à Giorno

L'orchestre, composé de 40 musiciens, sous la direction de M. L. Larose, exécutera les danses les plus nouvelles du répertoire.

Première valse à 8 heures.

N.-B. — Le restaurant sera ouvert.
Entrée : Cavalier, 3 francs ; Dame, 2 francs.

A la Ménagère

Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3
Atelier de fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage au grand complet. — Cages volières, jardinières, corbeilles en fer et jone. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

GRAND ASSORTIMENT

DE

Chaussures pour Travestissements

CHEZ

V. et P. DUMOULIN

15 — Rue Vinave-d'He — 15

Pantoufles en marque rouge et en maroquin bleu, à talons, pour hommes, à fr. 5-60 la paire.

Souliers rouge, à talons, pour dames, à fr. 3-50 la paire.

Souliers en chevreau noir glacé, jolis talons, pour dames, à fr. 3-50 la paire.

Chaussures de Travestissements

SUR MESURE.

Librairie Georges, rue Pont-d'Avroy

Grand choix de livres nouveaux en location. — Journaux, etc., etc.

MIGRAINE

Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affectent la femme à certaines époques :

Migraine, Coliques, Maux de reins, Névralgie, Suppression, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'He.

Envoi franco contre timbres-poste.

IMPUISSANCE

Les affections du système Génital, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression morale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr J. B. T. 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'He, Liège.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.



Il était une fois un homme sérieux
bien portant, et notaire, il possédait une
femme légitime et une belle mère avouant



La Soir du Mardi gras, monsieur
s'éclara d'un ton grave & comment
ses hommes sérieux jouent-ils pendant
du plaisir aux ignobles Saturnales
du carnaval? ce à quoi la Belle
mère répondit: Et les femmes d'ou
font-elles qu'elles soient assez dépravées!
Et l'on oua bonnement aux caris jusqu'à
Oupe belle du soir.



Après quoi, on alla se coucher tranquille
chaque de son côté, monsieur et sa
faisant chambre à part parce qu'il est
distingué -



Seulement une demi
heure plus tard, Monsieur
se glissait sans bruit
sans la rue.



Il entra avec un costume
qui lui valait un piquet
flambant neuf.
Avec lequel il fit au casino Gédéon
une entrée triomphale.



Il ne tarda pas à faire la connaissance
d'une plantureuse folie.



Et il connaît celle de lui offrir son
Coeur, sa main et ses bourses en cabinet
particulier.



La Belle accepte tout et l'on
entra au restaurant



C'est alors que, la folie refusant
jouer de sa démasquer, le notaire
craignant d'être trompé, releva d'un geste
rapide, le masque de sa victime...

Et constata avec horreur qu'il
s'occupait avec sa Belle mère, laquelle
était corne, aveugle, louche et gâtée.
Le notaire en devint fou et oula le
nomme Conseiller Municipal.

Morale:

Que cette épouvantable aventure serve
de leçon à tous les gendres qui ont de laides
belle-mères.